

Rôle de la séance publique du 20/10/2026 à 14h00

Président : Monsieur ETIENVRE**Assesseurs** : Monsieur PILVEN et Monsieur CLOT**Greffière** : Madame DIABOUGA

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

01) N° 2401758 **RAPPORTEUR : M. ETIENVRE**

Demandeur	M. A	SELAFA CABINET CASSEL
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE SECRETARIAT GENERAL SDAJCG	

Requête de M. A contre le jugement n° 2204180 du 20 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à la condamnation de l'État à lui verser une somme de 50 000 euros en réparation du préjudice moral qu'il a subi, somme assortie des intérêts à taux légal.

02) N° 2402309 **RAPPORTEUR : M. ETIENVRE**

Demandeur	M. B	SELARL SMETH
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	

Requête de M. B contre le jugement n° 2307023 du 12 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle le préfet des Hauts-de-Seine a refusé de lui accorder le regroupement familial au profit de son épouse, ensemble la décision explicite du 21 juillet 2023 ayant le même objet.

03) N° 2402315 **RAPPORTEUR : M. ETIENVRE**

Demandeur	M. C	Me GIUDICELLI-JAHN
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

Requête de M. C contre le jugement n° 2402375 du 11 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 11 janvier 2024 par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour et l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours.

04) N° 2403433

RAPPORTEUR : M. ETIENVRE

Demandeur SCI 12 RUE MAITRE JACQUES

CABINET PREMISSE
AVOCATS (AARPI)

Défendeur COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

CENTAURE AVOCATS

Requête de la SCI 12 RUE MAITRE JACQUES contre le jugement n° 2215201 du 29 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 1er septembre 2022 par lequel le maire de Boulogne-Billancourt a fait opposition à sa déclaration préalable n° DP 92012 22 0122 en vue de la réhabilitation d'un immeuble collectif et le remplacement du portail, sur un terrain situé 12 rue Maître Jacques.

Rôle de la séance publique du 20/10/2026 à 14h30

Président : Monsieur ETIENVRE
Assesseurs : Monsieur PILVEN et Monsieur CLOT
Greffière : Madame DIABOUGA

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX**01) N° 2402648 RAPPORTEUR : M. PILVEN**

Demandeur	VARIOPOOL BV	SELARL LEXIO
Défendeur	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE	CGCB ET ASSOCIES SCP D'AVOCATS
Autres parties	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES YVELINES	

Requête de la société VARIOPOOL BV contre le jugement n° 2106550, 2202684 du 26 juillet 2024 en tant que le tribunal administratif de Versailles n'a fait que partiellement droit à ses demandes en annulant le titre exécutoire n° 6 émis le 23 février 2021 par le Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine (SICGP) pour un montant de 39 426,36 euros et la décision du 14 juin 2021 rejetant son recours gracieux à l'encontre de ce titre mais en rejetant ses conclusions tendant à la condamnation du SICGP à lui verser les sommes de 39 426,38 euros au titre des pénalités de retard indument appliquées, 45 424 euros au titre des coûts supplémentaires exposés, non compris dans le marché, 31 541,10 euros au titre de l'incidence de l'allongement de la durée du marché et 1 634,09 euros au titre des intérêts moratoires.

02) N° 2402144 RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur	Mme A	Me CABINET ASLOR
	M. et Mme B	Me CABINET ASLOR
	ETIOLLES VILLAGE	Me CABINET ASLOR
	Mme C	Me CABINET ASLOR
	M. et Mme D	Me CABINET ASLOR
	Mme E	Me CABINET ASLOR
	M. F	Me CABINET ASLOR
	Mme G	Me CABINET ASLOR
	M. et Mme H	Me CABINET ASLOR
	Mme I	Me CABINET ASLOR
	M. et Mme J	Me CABINET ASLOR
	Mme K	Me CABINET ASLOR
Défendeur	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE	SEBAN ET ASSOCIES

Requête de Mme A et autres requérants contre le jugement n° 2208181 du 28 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté leur demande tendant à l’annulation des décisions du 13 juillet 2021 par lesquelles l’établissement public foncier d’Ile-de-France a exercé son droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées AC 49 et AC 50 situées aux 52 et 54 rue de Corbeil à Etiolles, ainsi que la décision du 1er septembre 2022 rejetant leur recours gracieux.

03) N° 2402587 RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur	M. L	Me DELACHARLERIE
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE SECRETARIAT GENERAL SDAJCG	

Requête de M. L contre le jugement n° 2203489 du 4 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant, d’une part, à l’annulation du tableau d’avancement au grade de premier surveillant de l’administration pénitentiaire au titre de l’année 2021, ensemble la décision implicite de rejet de son recours administratif, d’autre part, à la condamnation de l’administration à lui verser diverses indemnités et recalculer ses droits à pension.

04) N° 2402621 RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur	M. M	MIRZEIN RUDY
Défendeur	MINISTERE DES ARMEES ET DES ANCIENS COMBATTANTS	
Autres parties	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS BORDEAUX	

Requête de M. M contre le jugement n° 2100357 du 26 juillet 2024 du tribunal administratif de Versailles en tant qu’il a rejeté ses conclusions tendant à l’indemnisation des préjudices qu’il estime avoir subis du fait des erreurs commises par l’administration dans le calcul de sa rémunération et qui ont eu pour conséquence de minorer celle-ci pendant sa période d’activité.

Rôle de la séance publique du 20/10/2026 à 15h00**Président** : Monsieur ETIENVRE**Assesseurs** : Monsieur PILVEN et Monsieur CLOT**Greffière** : Madame DIABOUGA**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX****01) N° 2401482 RAPPORTEUR : M. CLOT**

Demandeur	M. A	NDIAYE
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

Requête de M. A contre le jugement n° 2313178 du 2 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 31 août 2023, par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, a édicté à son encontre une obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

02) N° 2401635 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	M. B	NGUIYAN AVOCAT
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

Requête de M. B contre le jugement n° 2313463 du 29 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 14 septembre 2023 par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

03) N° 2401782 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	M. C	PRATA
Défendeur	PREFECTURE DE L'ESSONNE	

Requête de M. C contre le jugement n° 2208199 du 18 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite du 22 octobre 2022 par laquelle le préfet de l'Essonne a refusé de lui délivrer un titre de séjour.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

04) N° 2401783 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	Mme D	PRATA
Défendeur	PREFECTURE DE L'ESSONNE	

Requête de Mme D contre le jugement n° 2208199 du 18 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite du 22 octobre 2022 par laquelle le préfet de l'Essonne a refusé de lui délivrer un titre de séjour.

05) N° 2401834 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	SEDIFRAIS MONTSOULT LOGISTIC	ORRA AVOCATS
Défendeur	MINISTERE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES M. E	CABINET LANES & CITTADINI

Requête de la société SEDIFRAIS MONTSOULT LOGISTIC contre le jugement no 2213967-2215708 du 6 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 10 février 2022 par laquelle l'inspectrice du travail a refusé le licenciement pour motif disciplinaire de M. E, ensemble la décision implicite de rejet née du silence du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur le recours hiérarchique formé à l'encontre de cette décision.

06) N° 2401895 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	SOCIÉTÉ SAF SAF	CABINET CORNET-VINCENT-SEGURI CVS
Défendeur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	Me RIQUIER

Requête de la société SAF SAF contre le jugement n° 2209974 du 6 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 5 avril 2022 par laquelle le directeur général de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) lui a appliqué la contribution spéciale prévue à l'article L. 8253-1 du code du travail pour un montant de 36 500 euros et la contribution forfaitaire de réacheminement prévue à l'article L. 822-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile pour un montant de 10 620 euros.

07) N° 2402285 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	FONDATION DES APPRENTIS D AUTEUIL	ASCE AVOCAT
Défendeur	MINISTERE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES M. F	

Requête de la FONDATION DES APPRENTIS D'AUTEUIL contre le jugement n° 2201751 du 10 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a annulé la décision du 16 décembre 2021 par laquelle l'inspecteur du travail lui a accordé l'autorisation de procéder au licenciement de M. F.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

08) N° 2403306

RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur Mme G

CALLON AVOCAT ET
CONSEIL

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme G contre le jugement n° 2211211 du 7 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à la mise à la charge du ministère de l'intérieur de la somme totale de 108 267, 70 euros au titre des préjudices qu'elle estime avoir subis.